



HONORAIRES DE LOCATION HABITATION

Au 1^{er} janvier 2024

Mission complète dans le cadre d'un mandat de mission courante de gestion. Les honoraires correspondent à la part du locataire dont le montant est aussi facturé au propriétaire

Actions de visibilité.
Visite. Constitution du dossier du locataire.
Rédaction du bail.

Réalisation de l'Etat des Lieux (EDL)

Location réalisée avec une agence partenaire.
Plafond suivant le décret 2014-890 du 1^{er} Août 2014.

8 € TTC / m²

3 € TTC / m²

Location directe par GAUTARD Immobilier
(sans intervention d'une agence partenaire)
par type de logement, les deux prestations comprises

Studio	8€/m ² dans la limite de 300 €	+ 3 € TTC / m ²
Appartement T2	8€/m ² dans la limite de 350 €	+ 3 € TTC / m ²
Appartement T3	8€/m ² dans la limite de 400 €	+ 3 € TTC / m ²
Appartement T4	8€/m ² dans la limite de 450 €	+ 3 € TTC / m ²
Appartement T5 < 100 m ²	8€/m ² dans la limite de 500 €	+ 3 € TTC / m ²
Appartement ou maison de 101 à 130 m ²	8€/m ² dans la limite de 550 €	+ 3 € TTC / m ²
Appartement ou maison > 130 m ²	8€/m ² dans la limite de 750 €	+ 3 € TTC / m ²

Honoraires de location de lots annexes

(garage, parking, cave...)

Ces honoraires sont à la charge du preneur

1 mois de loyer HT + TVA
(forfait minimum 50 €)

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES

Bail d'habitation sans recherche de locataire ni EDL

5,00 € TTC / m²

Ces honoraires sont payés à la fois par le propriétaire et par le locataire

Avenant au bail sans nouvel EDL

166,67 € HT soit 200 € TTC

Ces honoraires sont payés par moitié entre propriétaire et locataire